

EUREX-AUDIT**RHONE-ALPES**

Société de
Commissaires aux
Comptes inscrite sur
la liste nationale des
Commissaires aux
Comptes, rattachée à la
CRCC de Chambéry

ASSOCIATION EBULLISCIENCE

12 Chemin des Onchères

69 120 VAULX EN VELIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

EUREX-AUDIT RHONE-ALPES

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros - Siren n° 812 717 320 RCS Annecy

TVA FR 33 812 717 320 - Code Naf 6920 Z

Siège Social : 1 rue du Champ de la Vigne - CS 40074 - 74603 Seynod Cedex - Tél : 04 50 69 03 04

Bureau de Lyon : 53 rue Vauban - 69006 Lyon - Tél : 04 72 75 49 00 - E-mail : eurex.lyon@eurex.fr
www.eurex.fr

ASSOCIATION EBULLISCIENCE
12 Chemin des Onchères
69 120 VAULX EN VELIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A l'assemblée générale de l'association EBULLISCIENCE,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association EBULLISCIENCE, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport moral et financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

5- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à LYON, le 15 septembre 2020

EUREX AUDIT RHONE ALPES
Le Commissaire aux Comptes,

Bruno MICHEL



ANNEXE AU RAPPORT

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ANNEXE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires	80 582	23 703	56 878	45 268	11 610	25.65	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage	141 768	132 193	9 575	13 366	3 791	28.36	
	Autres immobilisations corporelles	110 082	92 888	17 194	17 987	793	4.41	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	2 312		2 312	2 312				
Total I	334 744	248 784	85 960	78 933	7 027	8.90		
	Comptes de liaison							
	Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés	80 604		80 604	61 682	18 922	30.68	
	Autres créances	73 763		73 763	45 965	27 797	60.47	
Valeurs mobilières de placement								
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	3 542		3 542	23 487	19 945	84.92		
Charges constatées d'avance (3)	11 895		11 895	19 850	7 956	40.08		
Total III	169 803		169 803	150 985	18 818	12.46		
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	504 547	248 784	255 763	229 918	25 845	11.24		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	16 025		25 220		9 195	36.46
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau			2 845		2 845	100.00
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	10 467		12 040		1 573	13.07
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports	9 486		14 486		5 000	34.52	
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	15 044		30 511		15 467	50.69	
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	Total III						
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	77 737		73 473		4 263	5.80
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 910		32 209		6 701	20.80
	Dettes fiscales et sociales	122 294		93 573		28 721	30.69
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes	1 778		152		1 627	NS	
Instrument de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance						
	Total IV	240 719		199 407		41 312	20.72
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	255 763		229 918		25 845	11.24

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

240 719 199 407

46 821 32 668

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises Production vendue de Biens et Services	447 099		390 484		56 615	14.50
Production stockée Production immobilisée	28 696		34 006		5 309	15.61
Subventions d'exploitation	452 628		381 514		71 114	18.64
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	53 322		18 262		35 060	191.98
Collectes Cotisations Autres produits	1 391		95		1 296	NS
Total I	983 136		824 361		158 776	19.26
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	277 681		218 742		58 940	26.94
Impôts, taxes et versements assimilés	26 843		3 667		23 176	632.01
Salaires et traitements	535 134		457 674		77 460	16.92
Charges sociales	116 660		119 261		2 600	2.18
Dotations aux amortissements et aux provisions Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux provisions Sur actif circulant : dotations aux provisions Pour risques et charges : dotations aux provisions	31 013		18 765		12 248	65.27
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	2 945		61		2 884	NS
Total II	990 276		818 169		172 107	21.04
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	7 140		6 191		13 331	215.33
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		42			42	
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		42			42	
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		1 196		870	326	37.44
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		1 196		870	326	37.44
2. Résultat financier (V-VI)		1 154		870	284	32.62
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		8 294		5 321	13 615	255.86
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		200		559	359	64.19
Produits exceptionnels sur opérations en capital		380			380	
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII		580		559	21	3.83
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		784		17 920	17 136	95.63
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 969			1 969	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII		2 753		17 920	15 167	84.64
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		2 173		17 362	15 188	87.48
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		983 758		824 919	158 839	19.26
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		994 225		836 959	157 266	18.79
Solde intermédiaire		10 467		12 040	1 573	13.07
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		10 467		12 040	1 573	13.07

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	51 714		35 377
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	137 917		3 852
Installations générales agencements aménagements divers	53 023		2 879
Matériel de transport	3 780		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	47 323		4 353
TOTAL	242 043		11 084
Prêts, autres immobilisations financières	2 312		
TOTAL	2 312		
TOTAL GENERAL	296 068		46 461

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		6 509	80 582	80 582
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			141 768	141 768
Installations générales agencements aménagements divers			55 902	55 902
Matériel de transport			3 780	3 780
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 276	50 400	50 400
TOTAL		1 276	251 850	251 850
Prêts, autres immobilisations financières			2 312	2 312
TOTAL			2 312	2 312
TOTAL GENERAL		7 785	334 744	334 744

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	6 445	23 678	6 420	23 703
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	124 551	7 755	113	132 193
Installations générales agencements aménagements divers	48 644	1 216		49 860
Matériel de transport	3 780			3 780
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	33 715	6 355	822	39 248
TOTAL	210 690	15 326	935	225 081
TOTAL GENERAL	217 135	39 005	7 355	248 784

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	23 678				
Instal.techniques matériel outillage indus.	7 755				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 216				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 355				
TOTAL	15 326				
TOTAL GENERAL	39 005				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	25 220		2 845	12 040	16 025
Réserves :					
Report à nouveau	2 845		12 040	14 886	
RESULTAT DE L'EXERCICE	12 040			1 573	10 467
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports	14 486		5 930	10 930	9 486
Provisions réglementées					
TOTAL I	30 511		20 816	36 283	15 044

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 312	2 312	
Autres créances clients	80 604	80 604	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	820	820	
Débiteurs divers	72 943	72 943	
Charges constatées d'avance	11 895	11 895	
TOTAL	168 574	168 574	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	69 962	69 962		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	7 774	7 774		
Fournisseurs et comptes rattachés	38 910	38 910		
Personnel et comptes rattachés	21 900	21 900		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	81 055	81 055		
Autres impôts taxes et assimilés	19 339	19 339		
Autres dettes	1 778	1 778		
TOTAL	240 719	240 719		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 269			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	11 159			

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	14 272
Autres créances	69 014
Total	83 286

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 211
Dettes fiscales et sociales	43 123
Autres dettes	1 150
Total	61 484

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	11 895
Total	11 895

EUREX-AUDIT**RHONE-ALPES**

Société de
Commissaires aux
Comptes inscrite sur
la liste nationale des
Commissaires aux
Comptes, rattachée à la
CRCC de Chambéry

ASSOCIATION EBULLISCIENCE**12 Chemin des Onchères****69 120 VAULX EN VELIN****RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

EUREX-AUDIT RHONE-ALPES

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros - Siren n° 812 717 320 RCS Annecy

TVA FR 33 812 717 320 - Code Naf 6920 Z

Siège Social : 1 rue du Champ de la Vigne - CS 40074 - 74603 Seynod Cedex - Tél : 04 50 69 03 04

Bureau de Lyon : 53 rue Vauban - 69006 Lyon - Tél : 04 72 75 49 00 - E-mail : eurex.lyon@eurex.fr

www.eurex.fr

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION
DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019**

A l'assemblée générale de l'association EBULLISCIENCE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé(s) ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article L.612-5 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions passées directement ou par personne interposée entre votre association et l'un de vos administrateurs.

Avec la commune de Vaulx en Velin

La commune de Vaulx en Velin a octroyé une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000€ sur l'exercice 2019 et une subvention Politique de la Ville pour 15 000€.

La commune de Vaulx en Velin a mis à disposition des locaux d'exploitation sur l'exercice 2019 évalués à 45 995€.

Avec la Ville de LYON

La Ville de LYON a octroyé une subvention de fonctionnement d'un montant de 97 700 € sur l'exercice 2019. Elle a également accordé des subventions dans le cadre du Projet Educatif de Territoire (PEDT)/ CLAS/CEL/REAAP) pour 23 200€ ainsi que pour le Programme de Réussite Educative d'un montant de 13 750€.

La Ville de LYON a mis à disposition des locaux d'exploitation sur l'exercice 2019 évalués à 19 400€.

Fait à LYON, le 15 septembre 2020

EUREX AUDIT RHONE ALPES
Le Commissaire aux Comptes,

Bruno MICHEL

